



Province de Québec
Municipalité de Marsoui

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Marsoui, tenue le huitième jour de juillet deux-mille-vingt-quatre, à 19 h, à la salle du Conseil situé au 1 rue de l'Église, à Marsoui.

Sont présents : M^{me} Renée Gasse, maire et les conseillers suivants : M. Renaud Pelletier, M. Donald Mimeault, M. Richard Gagné, M. Jean-Sébastien Gagné, M. Dario Jean et Mme Joannie Dion. Est également présente, M^{me} Anne Sohier, directrice générale/greffière-trésorière.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19h par M^{me} Renée Gasse, maire de Marsoui. M^{me} Anne Sohier, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

Résolution 24-07-57

Mme le Maire Renée Gasse fait la lecture de l'ordre du jour qui est accepté par **Mme Joannie Dion** et résolu à l'unanimité.

Résolution 24-07-58

Il est proposé par M. Renaud Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 3 juin 2024.

Résolution 24-07-59

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Gagné et résolu à l'unanimité d'approuver le sommaire des comptes payés pour un montant de 116, 698.90. \$ et celui des comptes à payer pour la somme de 68,687.30\$.

AFFAIRES NOUVELLES

Résolution 24-07-60

A) Nomination au CCU :

En raison du départ de Francis Sohier, **Il est proposé par M. Donald Mimeault** et résolu à l'unanimité de nommer M. Raynold Jauvin comme membre au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

Résolution 24-07-61

B) Nouvelle programmation TECQ :

La municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;
ATTENDU QUE :

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par M. Dario Jean et résolu à l'unanimité que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 04 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 04 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de couts des travaux admissibles.

Résolution 24-07-62

C) Facturation Tetra-Tech:

Il est proposé par M. Richard Gagné et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de la somme de 3,800\$ à la firme Tetra-Tech pour effectuer la révision de la programmation de la TECQ et pour effectuer la reddition des comptes.

Résolution 24-07-63

D) Factures d'asphaltages au surplus :

Il est proposé par M. Dario Jean et résolu à l'unanimité d'affecter au surplus la somme de 18,125 \$. Cette somme correspondant aux factures de Richard Cloutier moins les subventions et dons reçues avant taxes.

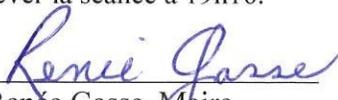
DOSSIER CITOYEN : RAS

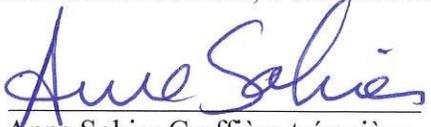
DOSSIER DES CONSEILLERS : RAS

PÉRIODE DE QUESTION : RAS

LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Renaud Pelletier, il est résolu de lever la séance à 19h16.


Renée Gasse, Maire


Anne Sohier Greffière-trésorière

Je, Renée Gasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.